ROUBAIX

BILLET DU JOUR

Notre ami Delfleur annonçait hier la venue, à Roubaix, de l'abbé Gayraud, dont on connaît les aventures électorales dans le Finistère.

C'est bien des abbés Lemire et Gerbier, — l'Athos et l'Aramis de la bienfaisance de nos quêteurs dont il est, lui, le Porthos. — le fera, paraît-il, une conférence ; nous espérons — pour lui — qu'elle ne sera pas publique.

Mais pour qui a été convié l'abbé Gayraud ? Voilà ce qu'il serait intéressant de savoir. On n'ignore pas, en effet, que la candidature de ce soutanier fait le mécontentement chez les catholiques.

Et pourquoi la *Croix* consacra-t-elle simplement trois lignes, — sèches, comme il convient à une information qu'on voudrait passer sous silence, — à cette nouvelle, cependant si prépondérante pour les fidèles de la sacro-sainte « union sociale » ?

***

La *Croix* — édition de Paris — donne ce matin un dessin bien d'actualité. Il nous vient de Vienne.

Ce morceau de haute esthétique représente un individu assommé par un policier.

En légende :

« — Vous me tuez.

« *La police.* — Non, c'est pour empêcher que les libre-penseurs vous mordent. »

Tout le monde a présent à la mémoire, l'incident qui suivit les manifestations cléricales en faveur des processions. Un socialiste fut arrêté brutalement et garda 24 heures au poste et le commissaire central déclara que ses agents n'avaient agi ainsi que pour « sauvegarder leur prisonnier aux coups de canne des cretins de la cathos ».

La *Croix* vient démontrer, sous le beau humanitarisme, la vérité du langage de notre *Centre*. Il n'y a que une petite différence dans la manière de présenter la version : ce ne sont pas les catholiques, mais bien les libres-penseurs que « la police a assommés ».

On n'est jamais trahi que par les siens.

***

Les mêmes cléricaux, réunis rien que pour demander le rétablissement des processions, et auxquels on a appris ensuite qu'ils avaient manifesté en faveur du la croyance et de la présence réelle, avaient d'ailleurs démontré ce jour-là leur soumission aux Pires du pays et la sincérité de leur ralliement à la Constitution.

Il n'y a, d'ailleurs, nous apprend-on, envoyé une adresse de félicitations aux curés de Roubaix et de St-Etienne de Neuvy, punis de suspension de traitement pour infraction à certaines arrêtés.

Ces désaveux ont répondu. Mais je crois qu'ils auraient été plus enthousiastes dans leurs remerciements si les catholiques roubaisiens avaient joint un peu de gilette à leurs encouragements.

Il est vrai que nos ricains sont si pingres !

Louis MARIE.

Société de Géographie

Le comité d'études, dans sa séance du 28 juin, a fixé définitivement la date du concours au jeudi 22 juillet, à huit heures du matin.

L'administration municipale tient à la disposition du comité, comme l'année dernière, le local occupé précisément par les cours de langues, place Notre-Dame ainsi que les fournitures nécessaires au concours.

Malade dans la rue

Un pauvre diable, François Crombain, 53 ans, né à Ath (Belgique), exerçant quand il a du travail la profession de tourneur en fer, mais qui chômait en ce moment et se trouvait conséquemment sans domicile, était tombé malade dans la rue des Longues-Haies, en face du cabaret « Rappelle, n° 222.

On a dû le transporter à l'Hôtel-Dieu ce malheureux, dont la maladie pourrait bien être due au manque de soins et à l'insuffisance de nourriture.

Jambe fracturée

Le sommé J.-B. Régard, gardien de nuit, passage Couvreur, demeurant rue de la Faille 10, a été frisé la jambe droite hier matin en sortant de chez lui. Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

A l'Hôtel-Dieu

La voiture du service de la fourrière a fait, hier, 31 journées, capture sept pauvres chiens qui ont été dirigés sur la fourrière.

Aliénation de terrains

Conformément à un arrêté préfectoral, modifiant celui du 22 février, il est procédé à la vente par la ville de Roubaix des deux parcelles de terrains situées à l'angle des rues de la Gare et de Blanche-Maille et placées de la manière suivante, entre les propriétés de M. Toute et Fleuvier.

Ce projet sera déposé avec plans à l'appui à la Mairie du 1er au 31 courant, où les intéressés pourront en prendre connaissance tous les jours, de 9 h. du matin et de 2 à 6 h. du soir.

Passé ce délai, un commissaire enquêteur, le général Ch. de Mirfleurieu, fera, de trois à quatre heures, une enquête sur les réclamations qui pourraient être faites sur ce projet.

Parti Ouvrier (3e section)

Le groupe d'études sociales de la 3e section se réunira le vendredi 2 juillet à 8 h. 1/2 du soir, au local habituel, angle des rues d'Hem et du Tilleul, au Haverdi.

Fête du 14 juillet

Voici les morceaux imposés pour le concours de déclamation :

Comédie — *David Mate*, comédie en 1 acte de MM. Ile aux et Duputs.

Scène comique — *Les aventures d'un garçon d'honneur*, monologue comique de M. Ernest Laue.

Ces morceaux se trouvent chez M. Jubé-Hertog, rue de la Gare.

Scène dramatique — L'*Agonie du Prophète*, par François Coppée.

Cette œuvre sera remise aux intéressés, dans les bureaux du secrétariat de la Mairie.

Jeune désespérée

A 6 heures, hier matin, les agents de garde au Pont Morel étaient prévenus qu'on venait de retirer du canal le cadavre d'une jeune fille paraissant âgée de 16 à 18 ans.

Ils se rendirent sur les lieux où bientôt arriva le commissaire de police.

La malheureuse noyée était vêtue comme suit : jupon rayé noir et rouge et de coton ; corset gris, corsage bleu à pois blancs, souliers Molière. C'était une grande rousse, assez belle.

Sur la berge, on trouvait un petit sac de matelas noir dit sicilé, qui contenait quelques trouvailles de peu de valeur et qui avait apparemment appartenu à la morte.

On transporta celle-ci à la Morgue de l'Hôtel-Dieu, où son père ne tarda point à venir la reconnaître.

La pauvre fille, née à Tréfin, le 23 octobre 1897, habitait avec ses parents, les époux Déray, rue Sébastopol, cour Delisle. Elle se nommait Adolphine Emilie, et exerçait la profession d'éplucheuse.

C'est à la suite d'une réprimande fort anodine qu'elle a conçu le funeste projet de mettre fin à ses jours.

Une arrestation

On a arrêté hier pour certains faits remontant au 27 juin dernier, le nommé Florentin Augustin Delesalle.

Celui-ci, en état d'ébriété, se trouvait ce jour là avec son frère Gustave et un nommé Cornet, à l'estaminet Parent, rue de l'Ommelet.

Comme il faisait vers 9 h. 1/2, quelque tapage et maltraitait les consommateurs, on le mit à la porte.

Furieux, il résolut de se venger et attendit au dehors, jusqu'à minuit. A ce moment, voyant passer Cornet, à l'angle de la rue Daubenton et de la place Fosseaux-Chênes, il lui administra un terrible coup de poing sur l'œil droit.

Résultat : pour Cornet une incapacité de travail de plus d'une semaine et, pour Delesalle arrestation et mise en jugement.

Fils de Bacchus

D. Delphin, marinier, âgé de 22 ans, né à St-Denis, demeurant à Hines-la-Montagne, a été arrêté dans un estaminet du quai de Calais, pour ivresse manifeste.

Une famille [illegible]

L'autre soir, quelques agents de service, passant quai de Marseille, entendirent des appels au secours. La police qui provenait d'une des maisons dudit quai.

Ils s'approchèrent et se trouvèrent devant la demeure d'un marchand de charbons, nommé S. Alphonse.

Des explications qui leur furent fournies, il résulte qu'il s'agissait purement et simplement d'une « explication de famille », un peu bruyante, ou on comprend.

Procès-verbal a été dressé contre ceux qui s'expliquaient, minuit, pour tapage nocturne.

CROIX

Annulation de crédit. — La Préfecture vient d'annuler la somme de cinquante francs votée par le conseil municipal, au syndicat des mineurs de Lessenges. Nous n'en sommes pas étonnés du tout. M. Lauranceau, obéissant aux ordres du réactionnaire Barthou.

Vol. — Des malfaiteurs se sont introduits, la nuit dernière, dans le jardin de Mme Vanmuyden, située boulevard de la Chapelle, et y ont dérobé [illegible] bottes. Les voleurs sont activement recherchés.

COMINES. — *Accident.* — Hier matin un cheval appartenant à M. Cuvelier, tonnelier à Comines, est tombé dans un trou, au-dessus de l'aqueduc qui se trouve au milieu de la rue du Moulin. Plusieurs personnes ont dû travailler plus d'une heure pour en retirer la pauvre bête avant de profondes blessures aux jambes.

La municipalité ferait bien de faire les réparations nécessaires avant qu'il n'arrive pas d'autres accidents.

TOURCOING

Nos patrons catholiques

Vous n'en saurions pas si nous ne vous rappelions que nos patronaux que des « un poil moins » à notre connaissance.

Chaque jour nous recevons des lettres dans lesquelles on nous signale des faits parfois très graves et qui se passent dans les établissements des très catholiques industriels de Tourcoing.

Ce n'est pas le « Peaux Rouges » d'ici non plus que ceux du nord de Roubaix.

Voici ce que nous écrit un de nos correspondants :

« Pendant quelques années les patrons catholiques de Tourcoing ont fait rentrer par leur personnel des sommes à la « nouvelle » du lait, facile pour aller de temps en temps à la messe de dévotions [illegible] du mont Mont autrement dit au Cercle du Blanc.

« Depuis un certain temps cet usage se perdait quelque peu, mais voici que la campagne recommence de plus belle. Les patrons ont fondé une ligue de *recrutement* : les ouvriers des usines sont invités à un [illegible] et les recruteurs prennent les noms [illegible] des malheureux qui n'ont refusé de s'y faire inscrire. Chaque [illegible] de la ligue est tenu d'aller en [illegible] parmi les [illegible] du château-blanc et d'[illegible].

« La [illegible] Bourgeois, directeur de l'association de Notre-Dame de Fusine va dans les usines quêter des aumônes religieuses et [illegible] les ouvriers et ouvrières [illegible] le catéchisme aux jeunes gens et aux jeunes filles de moins de 16 ans en [illegible] c'est la pression cléricale comme jamais cela ne s'est vu dans les usines de Tourcoing.

« Les [illegible] de production permet aussi aux patrons d'opérer de nombreuses coupes sombres parmi leur personnel. C'est ainsi qu'à l'usine Roberghien frères, rue de Lille, on a réduit un [illegible] à chaque métier ; certains ouvriers [illegible] chôment parfois pendant huit ou quinze jours et, naturellement, ce sont les socialistes ou même les simples républicains qui sont de préférence frappés.

« Si [illegible] on peut en prendre à son aise avec les ouvriers de Tourcoing, en Fusine [illegible] il occupe de nombreux [illegible] et paie certaines ouvrages sept centimes de moins au mètre qu'à Roubaix. C'est ainsi que les ouvriers se font concurrence et permettent au patron de dexter encore une pression de plus en plus forte, pression dont souffrent surtout ceux dont l'esprit est démuni et qui affranchi des préjugés religieux.

« Je serais heureux, citoyen rédacteur, et je suis nombreux les ouvriers qui pensent comme moi, de vous voir mener une campagne énergique contre les cléricaux. Nous savons tous que peut-être nous n'avons nullement à compter sur M. Bronn sur son journal l'*Avenir*.

« Blâmez fortement les pratiques religieuses dans les fabriques, la prière le catéchisme, le château-blanc, les [illegible] et moucardes. Notre-Dame-de-l'Usine etc., et soyez certaine que vos articles seront des mieux accueillis par la grande majorité des ouvriers de Tourcoing.

« Comme on le voit la lettre est significative : elle peut se passer de tout commentaire. »

Accidents d'usine

Chez M. Motte frères, le nommé Desmille Hyvoet 24 ans, rattacheur, demeurant rue de Gand, a [illegible] aujourd'hui.

Le nommé Ernest Delassoy, 21 ans, a [illegible] en tournant sous une courroie sur une poulie.

Le docteur Dassonvaux a donné des soins, incapacité de travail : [illegible] jours.

***

Chez MM. Lefebvre frères, le nommé Victorine Dansette, 15 ans, soigneuse a eu la main gauche prise et assez sérieusement blessée dans les [illegible] de son métier.

Le docteur Renard a donné des soins. Dix jours de repos.

***

Le nommé Isidore Delannoy, 21 ans, rattacheur chez M. Lewavrid, a eu l'orteil gauche écrasé en heurtant un rail dans la cour.

Le docteur Heunel a donné des soins. Dix jours de repos.

***

Chez MM. Fitzenghien frères, la nommée Madeleine Selasse, ourdeuse, âgée de 13 ans 1/2, avait eu le bras droit coupé il y a quinze jours environ en coupant une [illegible] elle s'était faite une légère piqûre ce qui ne l'avait nullement inquiétée d'abord. Cependant un accident survenu, le docteur Bernard a dû pratiquer une opération. La jeune fille devra garder un repos de dix jours environ.

***

Chez M. Tiberghien, rue de la Vigne, le nommé Rémy Vandeputte, tisseur, âgé de 18 ans, demeurant à Lives, en passant une [illegible] presse a été assez sérieusement blessé au nez par le plateau supérieur de la presse qui s'est brisé.

Le docteur Vanneufville a donné des soins. La guérison demandera dix jours environ.

[illegible] contradictoire

Dimanche, à cinq heures, chez la veuve Decottignies, au Blanc-Seau, conférence publique et contradictoire organisée par le groupe la [illegible] protestantes, avec le concours des citoyens BAUDIN, membre du Comité fédéral du Parti ouvrier, BARBIER et [illegible] DIEK, rédacteurs à l'*Egalité*.

Entrée : 10 centimes à l'entrée pour couvrir les frais. Les consommateurs [illegible] prix du quart et ont été invités par lettre à venir rendre compte de leur mandat à cette réunion.

Réunion du Comité [illegible]

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs et à tous nos amis que le excellent troupe de Roubaix donnera encore une représentation le 4 juillet dans la vaste salle des fêtes de la Coopérative « Le Souvenir » de Wattrelos, sous le patronage de l'Union des Coopératives du Nord.

Nous voulons croire que tous ceux qui aiment le drame et les sujets nouveaux à Tourcoing iront au 4 juillet à la Coopérative pour applaudir les exécutants et les encourager.

Nous donnerons ultérieurement le programme de cette soirée.

Bibliothèque du Comité exécutif

La bibliothèque que le Comité exécutif avait reçu charge de former à l'Extraordinaire assemblée générale du Parti vient d'être définitivement constituée.

Nos camarades des groupes pourront prendre à l'adresse de leurs délégués au comité exécutif, se procurer dès ce jour les ouvrages suivants :

Le Capital de Karl Marx, Les socialistes (traduction), et pamphlets, par Arcos Secrétan, les droits et des devoirs du citoyen, Marx, les socialistes de la propriété, Arcos, le sacré Fin du patronat, base du socialisme, Rémy, l'évolution naturelle et l'évolution sociale, Marpaux.

Banquet des municipaux socialistes. Discours, leurs arguments anti-collectivistes, Brissac. Les revendications ouvrières en hygiène, S. Lettre aux paysans, Georges Renard. Pour et contre le collectivisme, Brissac.

Manifeste du Parti communiste, Marx et Engels, édition populaire du Socialisme, Brissac. Le nouvel Evangile ou la solution de la question sociale, Dacopulos. Entre parenthèses Maistesse, Principes socialistes, Gabriel Deville.

La Société d'Collectivisme, Brissac. Philosophie du socialisme, Gabriel Deville. Misère de la philosophie, Karl Marx, les dix huit brumaire de Louis Bonaparte, socialisme révolution, internationalisme, Gabriel Deville. Barbarie et civilisation, Engels ; Disparition de la petite propriété, Vandeley.

Nota. — Dès que la caisse de la bibliothèque le permettra et nous pouvons espérer que ce sera bientôt, pour de nouveaux ouvrages viendront compléter la série de ceux qui précèdent et qui, dès ce jourd'hui, sont à la disposition des camarades groupés.

Nous devons rappeler aussi que d'autres ouvrages moins importants, mais néanmoins très instructifs, ont été édités en brochures de propagande et sont en vente chez les citoyens Bréteau, Grande Place, et Delpinal, Mouvaux, rue du Haze.

Avis aux socialistes qui désirent s'instruire et se trouver à même d'instruire les autres.

Union républicaine socialiste

Jeudi soir, à 8 heures, Brasserie sociale, rue du Haze, réunion des délégués au sectionnement.

Présence de tous indispensable.

Réunion de groupe

Cambrai. — Samedi soir à huit heures, chez le citoyen Emile Lampe, rue des Phalempins, réunion du groupe la « Jeunesse révolutionnaire ».

Causerie par le citoyen Deschaerder. Tous les groupes sont invités à assister à la réunion.

Ne pas confondre

Le citoyen Albert Delesalle est heureux d'informer le public qu'il n'a rien de commun avec le nommé Ernest Delesalle, individu qui s'est servi hier du *Journal de Roubaix* pour se recommander à l'attention de la calotte.

Brasserie municipale

La brasserie Droniste se réunira vendredi soir, à huit heures, à la Mairie. L'ordre du jour porte plusieurs questions des plus intéressantes et qui ne manqueront pas de soulever de vives discussions parmi nos brasseurs.

Avis aux citoyens qui désirent se payer la tête de ces brasseurs.

Avis urgent

La commission des conférences du groupe la Revanche Prolétarienne au Blanc Seau se réunit ce soir à huit heures et demie, chez la veuve Decottignies, rue de Mouveaux. Urgent.

L'Humanité ouvrière

Le groupe l'*Humanité* se réunira samedi soir, à 8 h. 1/2, en son local habituel.

MOUVAUX. — *Réunion de groupe.* — Le groupe la *Paix et des Campagnes* se réunira dimanche prochain, à sept heures du soir, chez le citoyen Paul Delaheye.

SAVON DU CONGO

Cet exquis savon en vaut quatre :
Si vous en usez tous les jours,
Votre peau restera toujours
Ferme et blanche comme l'albâtre.

Docteur Santé, du parfumeur Victor Vaissier.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 30 Juin 1897

Présidence de M. DASSONVILLE, Vice-Président

Une affaire peu claire. — Une femme Desirée Cuvelier, âgée de 58 ans, demeurant à Roubaix, rue du Pile, cour Senelart, est prévenue d'outrage public à la pudeur.

Le 11 juin, vers deux heures et demie de l'après-midi, Desirée Cuvelier aurait uriné dans la cour en levant ses jupons jusqu'aux « cieux », en présence d'une bande de onze ans.

Le 14 juin, c'est-à-dire trois jours après, le commissaire de police du quartier, sur la plainte des voisins, faisait appeler à son cabinet la femme Cuvelier et, malgré ses dénégations, la mettait en arrestation sans aucun droit pourtant, puisque le flagrant délit n'était plus caractérisé.

Remise Cuvelier fut conduite le lendemain à Lille et ressaisie immédiatement à la maison d'arrêt sous simple ordre d'écrou du parquet et ce, bien que le 21 juin qu'elle comparaissait à l'audience des flagrants délits, après avoir été détenue illégalement cinq jours.

A l'audience du 21 juin, le défenseur produisait un certificat de la directrice de l'école de la rue du Pile déclarant que la fillette était restée en classe pendant toute l'après-midi du vendredi 11 juin.

Le défenseur fit donc remarquer que puisqu'il était [illegible], elle ne pouvait être le [illegible] reproche à sa cliente.

Le tribunal décida de renvoyer l'affaire à une autre audience pour entendre la directrice de l'école. Dès lors, cette fillette était bien en classe dans l'après-midi du 11 juin, et il en donne comme preuve les cahiers de l'enfant qui portent une date que l'on fait tous les vendredis, à deux heures et demie. Elle ajoute qu'elle et son adjoint ont demandé à l'enfant si elle avait vu la scène dont on parle et qu'elle avait répondu : « Je ne l'ai vu ».

L'enfant est alors rappelée à la barre, et avant même que le président lui ait posé une question, elle déclare : « Non, je ne suis pas allée à l'école ».

Un autre témoin, témoin à charge, est venu affirmer qu'il avait vu la petite fille près de l'endroit et il ajoute qu'on a pu **contrefaire** sur le cahier l'écriture de la petite.

Cette fois, certes, une grave accusation contre l'honorable institutrice, et le président n'a point fait la moindre observation à ce témoin.

Après plaidoirie, le Tribunal a condamné Desirée Cuvelier à un mois de prison et a décidé que la prison préventive se comptera dans la peine.

Cette condamnation porte donc la peine à un mois et 18 jours d'emprisonnement.

Desirée Cuvelier, aussitôt réintégrée à la maison d'arrêt, a déclaré interjeter appel à ce jugement.

Vol d'une montre. — Le 21 juin, un sieur Leclerc, s'était endormi sur les remparts, près de la Porte des Postes à Lille. Trois jeunes gens, Charles Crombet âgé de 16 ans, Clément Marlier, 16 ans, et Jean-Baptiste Gool, 17 ans, qui se promenaient sur les remparts profitèrent du sommeil de M. Leclerc pour lui soustraire sa montre en or.

Les trois garnements se rendirent ensuite chez M. Delhoute, horloger, rue des Postes, pour vendre la montre. Mais M. Delhoute, se doutant que la montre avait été volée, fit prévenir la police qui les arrêta.

Clément Marlier a été acquitté comme ayant agi sans discernement. Charles Crombet a été condamné à un mois de prison et Jean-Baptiste Gool à trois mois, tous deux avec sursis.

Mentionnons que ces trois jeunes gens, arrêtés le 21 juin, avaient commis que le 20 juin à l'audience des flagrants délits, ils avaient été détenus illégalement pendant huit jours.

Vol d'étoffe. — Flore Glorieux, 50 ans, ménagère à Roubaix, Marguerite Farvaque, 40 ans, ménagère et Victorine Plaert, 34 ans, couturière, sont inculpées d'avoir, de concert, le 24 juin, soustrait deux coupons d'étoffe, dans le magasin de Mme Dujaquier, marchande, allée des Lions, 280.

Flore Glorieux est condamnée à trois mois de prison ; Marguerite Farvaque à deux mois et Victorine Plaert à un mois.

Vagabondage. — Piquet Louis Hippolyte, déjà plusieurs fois condamné, se voit infliger une peine de quatre mois de prison pour vagabondage.

LE NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

HALLUIN. — *Scène de ménage mystérieuse.* — Une de ces dernières nuits, le commissaire de la rue de la Montagne était mis en émoi par des cris perçants. Voici ce qui les motivait.

Un autre femme de 27 ans, nommée Angélique Richemond, femme Tarsière, habitant la rue de la Montagne, frappait à la porte de ses beaux parents qui demeurent à côté, et ceux-ci sont que son mari avait voulu l'étrangler pendant qu'elle dormait, elle tenait en une corde à la main.

Aussitôt les parents se rendirent chez leur fils, qui protesta contre les accusations de sa femme, et voulut prendre la fuite.

Il bientôt rejoint et remis entre les mains de la police qui avait été prévenue.

Le parquet a été saisi de l'affaire.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

DOUAI. — *Un nouveau journal.* — On nous annonce la prochaine apparition d'un nouvel organe local qui prendrait nom « la Revue Douaisienne ».

Nos souhaits bon succès à notre future confrère.

Vol d'un attelage. — L'attelage dont nous avons annoncé le vol dans un dernier numéro, appartenait à Mme Longlid, [illegible] au Marais, commune de Roost-Warendin.

Pendant que la brave dame se lamentait sur la perte de son attelage, des agents de police arrêtaient sur un boulevard extérieur [illegible] qui s'en était emparé, [illegible] la fuite en se voyant sur le point [illegible]. La police se recherche activement [illegible] son signalement.

RAIMBEAUCOURT. — *Un accusé d'une telle fille.* — Nous avons dit hier, que le sieur Couillez, tout d'abord prévenu du crime de Raimbeaucourt, avait été remis en liberté, son innocence ayant été reconnue.

Il passera néanmoins en police correctionnelle pour outrages aux gendarmes.

SIN-LE-NOBLE. — *Accident.* — La dame Dernoncourt, l'une des victimes de l'abordement arrivé récemment chez les Petites Sœurs des Pauvres, est morte hier des suites de blessures qu'elle avait reçues.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

DENAIN. — *Broyé par un train.* — Un nommé Arthur Boulanger, âgé de 37 ans, occupé dans les champs pour le compte de M. Célestin Fauville, cultivateur, ayant voulu traverser la voie du chemin de fer qui conduit aux forges et aciéries, a été tamponné par une locomotive qui lui a broyé les deux jambes.

Transporté à l'infirmerie de l'usine, Boulanger y est mort en arrivant.

Il laisse cinq enfants en bas âge.

SAINT-AMAND. — *Chez les ignorantins.* — Toute la gent cléricale est sur les dents, depuis l'arrestation du frère Dédé.

Les cléricaux essaient de répandre le bruit que ce cher ignorantin est innocent et va bénéficier d'une ordonnance de non-lieu.

Inutile de dire que ces bruits sont faux et que les témoignages du docteur, qui a examiné le jeune Jules, sont écrasants pour le satyre.

Parti ouvrier. — Samedi 3 juillet, réunion des groupes à leur siège respectif.

Ordre du jour : Election d'un délégué.

Jeu de quilles. — Le dimanche 11 juillet grande partie de quilles, chez le citoyen Thioux Verger, au Moulin des Loups.

ANZIN. — *Enfants martyrs.* — Le parquet de Valenciennes vient de faire procéder à l'arrestation d'une nommée Marie Delbecq qui vivait en concubinage avec un sieur Houlier, resté veuf, avec quatre enfants. La fille Delbecq en avait un.

Les amants ne s'entendant guère, Houlier signifia à sa maîtresse d'avoir à quitter le domicile.

Furieuse, la mégère a versé sur deux des enfants de son amant, âgés de 7 et 4 ans, le contenu d'une « bouilloire » d'eau bouillante. Les deux pauvres petits ont été grièvement atteints à la poitrine et au ventre.

L'enquête a établi que la mégère exerçait habituellement des violences sur les enfants de Houlier et même sur le sien, qu'elle battait jusqu'au sang.

Cette ignoble créature a été déférée au parquet.

Les bonnes ménagères du quartier, indignées de la méchanceté de la fille Delbecq, ont voulu la lynchier.

PAS-DE-CALAIS

Basly et les Délégués mineurs

Le député Basly vient d'adresser la lettre suivante à M. le Ministre des travaux publics :

« Monsieur le Ministre,

« Comme sanction à l'interpellation que j'ai développée à la séance du 18 mars 1897, la Chambre a adopté, sur votre demande, l'ordre du jour suivant : « La Chambre, confiante dans le gouvernement pour faire respecter la loi sur les délégués mineurs de 1892, sur les déclarations d'accidents, passe à l'ordre du jour. »

« Votre administration n'ayant pas cru devoir tenir compte de ce vote j'ai l'honneur de vous informer que je désire vous adresser une question sur l'application du paragraphe 4 de l'article 16 de la loi du 8 juillet 1890 sur les délégués mineurs. Ce paragraphe prescrit « que les visites supplémentaires faites par un délégué, soit pour accompagner les ingénieurs ou contrôleurs des mines, soit à la suite d'accidents, ne seront payées en outre et au même prix ».

« Or, jusqu'à ce jour, et malgré le désir exprimé par la législature à la séance du 18 mars, les préfets refusent de payer la journée entière pour les visites faites par des délégués chargés d'accompagner les ingénieurs ou les contrôleurs et pour celles faites sur les lieux.

« Je vous serai reconnaissant, monsieur le ministre, de vouloir bien me faire connaître le jour qu'il vous sera possible de me répondre.

« Veuillez agréer, etc...

« BASLY. »

LENS. — *Parti ouvrier.* (Réunion). — Le groupe l'Emancipation des travailleurs se réunira aujourd'hui, jeudi, 1er juillet, à 8 heures du soir, à son siège, Grande-Place, chez le citoyen Alfred Falez.

— Le groupe l'Espérance se réunira le dimanche 4 juillet, à 6 heures du soir, chez Merlon, rue de Paris.

— Le groupe des Métallurgistes, se réunira le dimanche 4 juillet, à 6 heures du soir, chez Willem, boulevard des Ecoles.

Pension. — Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Beugin, percepteur, ayant demandé à faire valoir ses droits à la retraite, nous apprenons qu'il sera remplacé par M. Dutape actuellement percepteur de 1re classe du second arrondissement, au Mans, (Sarthe).

Nouveaux wagons. — Mardi après-midi, sont entrés, pour la première fois, en gare de Lens et par le train tramway venant d'Arras de nouveaux wagons à étages du genre de ceux que la Compagnie du chemin de fer du Nord va probablement étendre à toute son exploitation.

Les wagons étaient en usage jusqu'à ce jour, sur le seul chemin de fer de ceinture de Paris.

Rapacité patronale. — Un groupe de camionneurs nous écrit pour nous remercier d'avoir insérer leur réclamation au sujet du racolage des voitures de charbons par un industriel qui fait le travail à des prix dérisoires de bon marché. Les petits camionneurs sont écrasés par cette concurrence qui se généralise pour le voiturage des briques, du sable, etc... Et cependant, ce capitaliste ne paye pas une patente proportionnée à celle qui est imposée aux petits camionneurs.

Nous sommes heureux d'apprendre que ces derniers vont former un syndicat pour lutter contre la capacité capitaliste.

LIÉVIN. — *Tir à la perche.* — Le citoyen Emile Grumeaux prévient le public qu'un grand tir à la perche aura lieu le dimanche 10 octobre, au coron de la Plaine. Il y aura 2,150 fr. de prix.

FOUQUIÈRES-LES-LENS. — *Rectification.* — Le citoyen François Herlant, secrétaire du Parti ouvrier, déclare ne pas être l'auteur de l'entrefil et paru dans le *Réveil*, qui recommandait aux électeurs la candidature du sieur Bourge. Les seuls candidats patronnés par le Parti ouvrier, ceux d'ailleurs qui ont passés à une majorité éclatante sont les citoyens Petit François et Baillez Emile, ainsi que le citoyen Massez Achille.

Réunions des sections du Parti ouvrier du Pas-de-Calais. — Samedi 3 juillet, à six heures précises du soir, réunions des groupes chez le citoyen Chlaire Delière, à Liévin.

Ordre du jour : Congrès national de Paris.

BILLY-MONTIGNY. — *Les élections.* — Dimanche a eu lieu l'élection de deux délégués à la caisse de secours de la circonscription des mines de Courrières.

Comme nous l'avons dit hier, les citoyens Bédliez Emile et Petit François, membres du Parti ouvrier, ont été élus. Une grande satisfaction a régné parmi les ouvriers bientôt que les résultats ont été connus.

Les ouvriers de Billy sont très contents de voir que le charlatan Bourge a remporté une vesse. Ils se sont promis de lui en tailler une autre aux prochaines élections municipales.

Espérons que cette dure leçon lui profitera et qu'il ne poussera plus des hurlements comme il le faisait dimanche matin à la porte de la Mairie.

Ce pauvre bluzboulé se trémoussait de telle façon que le président du bureau de vote a dû, à plusieurs reprises, intervenir pour le faire cesser.

Mécontent de ce rappel à l'ordre, il a invectivé de la façon la plus grossière le secrétaire du Parti ouvrier qui n'en pouvait mais.

Dans l'après-midi, escomptant son triomphe, il avait tout préparé pour brûler les socialistes en effigie et s'apprêtait à sonner dans son fameux clairon, l'hallali de la victoire.

Comme on voit, il a dû en rabattre et pas un peu !

PONT-A-VENDIN. — *Festival.* — Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que la réussite du festival qui aura lieu dans cette commune le dimanche 11 juillet prochain, est dès à présent assurée et que le nombre des adhésions dépasse de beaucoup les espérances des organisateurs.

On compte actuellement 36 adhésions et plusieurs autres sont encore promises.

Harmonies : Annay, Carvin, Douvrin, Lens, Méricourt et Sallaumines.

Fanfares : Avion, Annœullin, Carvin, Courrières, Harnes, Lens, Loison, Meurchin, Méricourt, Noyelles-sous-Lens, Provins, Vendin (fosse N° 8), Wingles (municipales), Wavrin et Wingles (les mineurs).

Orphéons : Armentières, Harnes, Lens (Sainte-Barbe), Lille (la Jeune France), et Vendin-le-Vieil.

Trompettes : Carvin, Douvrin, Harnes et Provins.

Sapeurs-pompiers : Douvrin, Harnes, Henin-Liétard, Lens, Meurchin et Provins.

LE DÉPURATIF IODURE DE CHABLE

est spécialement employé contre les vices du sang qui ont une origine infectieuse. Tout ses lois qu'on aura été contaminé par un virus, même dans des circonstances vagues et douteuses, n'hésitez pas à avoir recours à cet excellent Dépuratif : Evitez surtout les imitations et substitutions offertes par des personnes peu scrupuleuses. Adressez-vous aux bonnes pharmacies ou bien directement au Dr Chable, 34, boulevard Haussmann, où se trouve maintenant le dépôt.

Des faits ; encore des faits...

LE DIABÈTE GUÉRI

Monsieur le Docteur de l'Institut médical national, 19, rue de Cléchy, Paris.

Je viens, Monsieur, vous remercier mille fois des bons soins que vous m'avez donnés et de ma guérison merveilleuse. — Après avoir consulté tous les médecins de mon pays, je n'ai trouvé aucun soulagement pour la maladie qui me rongeait, le diabète, et des douleurs dans la jambe droite depuis la hanche jusqu'au genou ; je souffrais horriblement.

Enfin le 8 mai dernier, j'ai trouvé dans mon journal, le *Cher*, une causerie médicale ; j'ai donc lu cet article avec attention et alors je me suis décidé à vous écrire ; vous m'avez envoyé un questionnaire auquel j'ai répondu de mon mieux.

J'ai reçu votre réponse et vos remèdes, la Ducasbline n° 1 pour le diabète, la Ducasbline n° 2 pour les douleurs de la jambe, ces remèdes aux plantes du Brésil sont vraiment des bienfaits de la nature. — Je viens, Monsieur le docteur, vous remercier encore une fois des bons soins et de la guérison que vous m'avez apportée et je vous ai rise à pu dire ce miracle : car c'est comme cela que je l'appelle. — Sans cette médication j'étais perdu.

Recevez, Monsieur, mes sincères salutations.

BARDET,
Négociant à Verneuil, par Don sur Auron (Cher).

20 octobre 1896.

N. B. — Dans ses précédentes lettres, M. Bardet ne usait 15 grammes de sucre par jour. Après six semaines de traitement notre client nous écrivait : « Auparavant, je ne pouvais faire cent mètres sans tomber, aujourd'hui je fais trois ou quatre kilomètres par jour, je mange et je dors bien et je n'ai plus cette soif excessive qui me dévorait autrefois. »

Docteur André le MARCILHAC.

Consultations de 3 à 5 heures et par correspondance. — Brochure avec traitement contre bon de poste de 1 fr. — Visites à domicile.

Les centaines d'attestations prouvent la supériorité et l'infaillibilité de notre méthode de traitement par les plantes du Brésil (série des Ducas Lines).

L'Institut médical national, 49, rue de Clichy à Paris. Emploie exclusivement et avec le plus grand succès pour la goutte le rhumatisme, l'albuminurie, les bronchites et tuberculoses, les dyspepsies, etc.

Prix du flacon de Ducasbline n° 1, spécial pour le diabète : 3 fr. 75.

J. Bouillet et Cie pharmacien, 19, rue de Clichy, Paris, et principales pharmacies.

ÉTAT-CIVIL

Roubaix. — Naissances du 30 juin. — Gaston Lahousse, route de Lers, n. Tribout, 7. — Angèle Degandt, rue de Condé, cour Degandt, 5. — Charles Monnier, rue Lacroix, 38. — Marguerite Verveecke, rue Duflot, 17. — Valentine Dujardin, rue Tournai, 38. — Albert Casterman, boulevard Montesquieu, 47. — Marie Dubos, rue Conférence, c. Debosscère, 5. — Henri Guidez, quai de Roubaix, 18. — Adelina Gaudfroy, rue Bernard, 17. — Théophile Delacy, rue Condé, c. Hespel, 3. — Achille Soetens, rue Fourcroy, 14. — Albert Vandebouque, rue Newcomen, 38.

Décès. — Samson, présenté sans vie, impasse Barbe d'Or 26. — Edouard Nuytten, 3 mois, rue Ogier, c. Dhalluin, 114. — Sidonie De Meyer, 83 ans, rue Nouveau-Monde, fort Mesure, 38. — Boys, présenté sans vie, jumelles, rue Darbo, c. Tiberghien, 2.

Le Gérant, PAUL MOREL.

Lille. — Imprimerie du *Réveil du Nord*, 28, rue de Fives, 28.